**Discussion de boîte à outils – Discrimination raciale**

* Nous aspirons à avoir un milieu de travail exempt de discrimination, y compris la discrimination fondée sur la race.
* Le type de discrimination qui enfreint nos politiques comprend l’affacturage de la race, ou de toute catégorie protégée, sur la base d’une décision d’emploi.
* Par exemple, nos politiques interdisent à un superviseur de congédier, de rétrograder ou de discipliner un associé parce qu’il est noir.
* Cela viole également nos politiques pour distinguer les associés ou les traiter différemment, sur la base de la race.
* Par exemple, il serait contraire à la politique de la Société de donner des augmentations uniquement aux associés blancs et à personne d’autre, car les associés sont blancs.
* Par contre, pour être clair, il ne serait pas interdit aux gestionnaires de distinguer ou de remarquer les différences entre les associés en fonction de leur expérience de travail, de leurs compétences ou de leur rendement au travail.
* Par exemple, un gestionnaire pourrait discipliner Juan pour avoir manqué une échéance, mais pas Joey qui a manqué la même échéance, car Juan a manqué à plusieurs reprises des échéances et Joey n’a jamais manqué une échéance.
* Cependant, cela violerait nos politiques, si dans cet exemple, Juan et Joey avaient tous les deux le même historique de respect des échéances, et le gestionnaire n’a sanctionné Juan que parce que Juan est hispanique.
* De plus, la Société interdit la discrimination raciale ou le harcèlement par ses collègues.
* Cela comprend l’utilisation d’insultes raciales sur le lieu de travail, le jeu de chevaux et les blagues avec des nuances raciales, et l’utilisation de symboles de haine.
* Les symboles de haine comprennent des choses comme les swastikas, les niches, les signes inégaux, les drapeaux confédérés, les dessins animés et les images basés sur la race et les signes d’hostilité raciale.
* Si vous êtes témoin ou victime de discrimination raciale, de harcèlement ou de symboles haineux sur le lieu de travail, veuillez le signaler immédiatement à un superviseur, aux ressources humaines, au service juridique et de conformité ou appeler la ligne d’assistance de RPM.